

INTRODUCTION

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie en 2024 avec une hausse modérée d'1,84%
- Les efforts doivent s'inscrire dans la durée étant donné le contexte des finances publiques
- Les investissements se poursuivent à un rythme dynamique, avec notamment 5 500 000€ inscrits pour la construction du groupe scolaire
- En 2025, la ville entend donc conjuguer une nouvelle fois rigueur budgétaire et politique volontariste en matière d'investissement public

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement baissent d'environ 2,3% et sont estimées à 11 061 000€
- La masse salariale et les charges à caractère général demeurent stables, traduisant ainsi la rigueur budgétaire
- La principale hausse est perceptible sur le chapitre 65, avec une augmentation notable de la subvention annuelle versée au CCAS ainsi que l'inscription des crédits pour l'association Synergie Family
- Les charges financières augmentent en raison des emprunts contractés en 2024

1. LA MASSE SALARIALE

- Elle devrait atteindre 6 560 000€ en 2025 soit une baisse d'1,7% par rapport au réalisé 2024
- Nous retrouvons les facteurs de hausse tels que la revalorisation du SMIC ; le glissement vieillesse et technicité ; la hausse des cotisations CNRACL ainsi que la mise en place d'une assurance prévoyance pour le personnel communal
- Cette hausse peut cependant être absorbée par une politique rigoureuse dans les remplacements de personnel ainsi que l'externalisation du périscolaire et de l'extrascolaire au sein de l'école M. Pagnol

2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- En 2025, elles sont prévues autour de 2 330 000€, soit une baisse de 13,4% par rapport au BP 2024
- La maîtrise des dépenses d'énergie et la renégociation de plusieurs contrats (entretien, maintenance, assurances) permet d'atteindre ce résultat
- La ville prévoit des dépenses supplémentaires dans l'entretien (élagage, débroussaillage, voirie...), la formation, l'alimentation et les frais d'acte (urbanisme), ce qui explique la hausse comparativement au réalisé 2024

3. AUTRES CHARGES ET CHARGES FINANCIERES

- La subvention municipale au CCAS est plus importante (394 000€) afin de renforcer l'action sociale et de permettre un fonctionnement correct
- 352 000€ de participation au SDIS 84 (+ 8 000€)
- 186 000€ de subventions aux associations et coopératives scolaires
- 300 000€ de remboursement d'intérêts de la dette en hausse en raison des deux emprunts contractés en 2024
- La pénalité SRU sera de 90 000€
- La prévision de contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) est en légère hausse à 50 000€

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B. Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles devraient atteindre 11 210 000€
- Elles sont constituées en majorité des impôts locaux, des dotations de l'Etat et autres organismes ; ainsi que des divers produits
- L'inflation engendre automatiquement une hausse des bases mais les taux d'imposition communaux ne sont pas augmentés
- Comme chaque année, les prévisions de recettes sont « prudentes » afin de pouvoir absorber d'éventuelles dépenses imprévues

1. IMPÔTS ET TAXES

- 6 562 000€ pour les impôts locaux conformément à la hausse prévisionnelle des bases (+1,7%)
- 1 258 000€ pour l'attribution de compensation versée par le Grand Avignon, qui reste identique
- 340 000€ pour la taxe sur les droits de mutation soit une hausse de 13% par rapport au prévisionnel 2024
- 180 000€ Fonds de péréquation, estimation prudente sur la base de la recette perçue l'année dernière
- 30 000€ Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et 8 000€ pour les droits de place soit des montants quasi similaires à 2024

2. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- Ce chapitre progresse légèrement par rapport au prévisionnel 2024 et s'établit à 1 973 000€
- Les estimations concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, versées par l'Etat sont identiques au réalisé 2024, soit 920 000€
- Les prévisions de subventions CAF (liées à la fréquentation des structures) pour 845 000€ estimation basée sur le réalisé 2024
- Un produit de FCTVA estimé à 39 000€ au regard des dépenses réalisées en 2024 et éligibles à ce dispositif
- La compensation d'exonération de taxes foncières pour 50 000€
- Les autres postes de recettes demeurent quasi identiques à 2024

3. PRODUITS DES SERVICES

- Ce chapitre progresse par rapport à 2024 pour atteindre 671 000€
- Environ 510 000€ pour le produit des redevances liées aux activités périscolaires, extrascolaires et à la crèche.
- Le produit des concessions funéraires et des redevances d'occupation du domaine public (41 000€)
- La mise à disposition de personnel et de locaux au CCAS (89 000€) en raison de l'actualisation votée en début d'année 2025
- La location de la salle de danse au Grand Avignon (27 000€)
- Les régies des événements festifs ainsi que les sponsors pour la fête des associations (14 000€)

4. LES AUTRES RECETTES

- Les revenus des immeubles sont identiques au prévisionnel 2024 mais en baisse par rapport au réalisé en raison de la fin de mise en location d'un logement EPF
- Aucune recette exceptionnelle prévue pour 2025
- A noter une prévision de 20 000€ dans les autres recettes exceptionnelles correspondant aux remboursements de sinistres et au produit de la location de salles
- Les atténuations de charges prévues pour 55 000€ (remboursement sur le personnel) sur la base du réalisé 2024

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

- Il s'agit principalement des travaux de construction du nouveau groupe scolaire
- De nouvelles dépenses interviendront avec l'acquisition du foncier des Sumelles et le déploiement de la vidéo-protection
- Des travaux de rénovation des voiries et de l'éclairage public
- Des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux
- Divers petits travaux d'amélioration et d'entretien dans les écoles

1. LE FUTUR GROUPE SCOLAIRE

- La commune prévoit 5 500 000€ de dépenses pour l'exercice 2025 qui verra la réalisation de la plus grosse tranche des travaux
- Ces dépenses comprennent les travaux au prorata de leur avancement mais aussi l'avancement des missions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, pour le groupe scolaire comme pour la voie d'accès depuis l'avenue Jean Monnet

2. LES PRINCIPALES DEPENSES

- Une enveloppe de 586 000€ pour le remboursement du capital de la dette
- 560 000€ pour l'acquisition des terrains aux Sumelles (premier versement fin 2025)
- 180 000€ pour la poursuite des travaux d'extension de la vidéo protection
- 250 000€ pour la rénovation des voiries
- 80 000€ pour l'amélioration de l'éclairage public
- 52 000€ d'amélioration des systèmes de chauffage au gaz

3. LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- 65 000€ de matériel pour les services municipaux (autolaveuses ; gilets pare-balles ; armoire forte ; enseignes poste PM ; sèche-main)
- 20 000€ de subvention pour l'ASA des Canaux
- 20 000€ pour le remplacement de poteaux incendie
- 11 000€ pour la pose de 48 compteurs d'eau communicants
- 11 000€ de mobilier pour les services municipaux
- 40 000€ pour d'éventuelles dépenses imprévues

B. Les recettes d'investissement

- L'excédent de la section d'investissement 2024 pour 5 177 000€ (dont 3 092 000€ issus de la cession de biens communaux)
- L'autofinancement à hauteur d'1 235 000€
- Les subventions notifiées ou à solder pour un total de 239 000€
- Le FCTVA pour 500 000€ (pour rappel le FCTVA correspond à 16% des dépenses d'investissement de l'année n-1) soit une recette prudente
- La taxe d'aménagement avec une recette estimée à 150 000€ (pas de notification à l'heure actuelle)
- Aucun emprunt ne sera contracté cette année

CONCLUSION

- La maîtrise du budget de fonctionnement et la cession de la résidence Saint André permettent de financer le vaste programme d'investissements
- En 2025, la commune réalisera plus de 6 000 000€ de dépenses d'équipement (hors acquisition Sumelles et RAR)
- Pour la 6^e année consécutive, les taux communaux des impôts locaux ne seront pas augmentés
- C'est donc un volume d'investissement inédit qui sera réalisé cette année